



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers :	27
En exercice :	27
Présents :	23
Votants :	24

**N°DEL 2024\_03\_037\_23**

*L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un mars,*

*Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.*

**Date de la Convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2024**

**Objet : FINANCES**

**Vote des subventions aux associations**

**Présents :**

Bernard JOBERT  
René CARANDANTE  
Catherine HURAUT  
Yves NONJARRET  
Stéphanie MECHIN  
Jean-Michel VIGNAT  
Linda TRIBET  
Robert DALMASSO  
Michèle CAPDEVIELLE  
Gabrielle DALMAS  
Brigitte RINAUDO PINEAU  
Jacques BUTTARD

Pierre MONETON  
Chantal MALFAIT  
Thierry DOMENACH  
Laurence GIORGINI  
Matthieu TAROT  
Adama LACLAVERIE  
Julie HIVERT  
Marie-Françoise CASADEI  
Roger OLIVIER  
Bernard BRUNEL  
Catherine BRUNETTO

**Pouvoirs :**

Michaël REBOTIER donne procuration à Pierre MONETON

**Absents excusés :**

Marie-Paule MAUDUIT  
Angelo MURA  
Chloé DE BROUWER

**Secrétaire de séance :**

Madame Linda TRIBET

=====

**Monsieur Yves NONJARRET, Adjoint au Maire expose à l'assemblée délibérante :**

Comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'attribution des subventions allouées par la commune aux associations.

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-7 ;

Après avis de la commission des finances réunie dans sa séance 13 mars 2024 ;

**Considérant** que chaque année, de nombreuses associations culturelles, sportives ou caritatives sont soutenues par la commune de La Croix Valmer dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir à un large public ;

**Vu** le projet de budget primitif de l'exercice 2024 ;

Monsieur Yves NONJARRET, Adjoint au Maire, chargé des finances, présente les propositions des subventions aux associations pour l'exercice 2024 telles que détaillées dans le tableau ci-annexé.

**Il est proposé à l'assemblée délibérante :**

- **D'allouer** les subventions aux associations telles que présentées dans le tableau ci-annexé, ainsi que la précision suivante : tout dossier incomplet verra le versement de sa subvention suspendu jusqu'à réception des pièces complémentaires et en l'absence d'envoi desdits documents la subvention ne sera pas versée.
- **De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**Approuve la proposition qui lui a été faite,**

à la majorité avec 19 voix pour et 5 ne prenant pas part au vote (Michèle CAPDEVIELLE, Gabrielle DALMAS, Pierre MONETON, Michaël REBOTIER, Marie-Françoise CASADEI)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Bernard JOBERT.



La Secrétaire de séance,  
Madame Linda TRIBET